



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 29

***LA SAVOIE DES LUMIÈRES,
D'UTRECHT À LA RÉVOLUTION
(1713-1792)***

par Sébastien Savoy

Conférence du 6 mars 2017

2017

LA SAVOIE DES LUMIÈRES, D'UTRECHT À LA RÉVOLUTION (1713-1792)

par Sébastien Savoy

Diplômé en master 2 en histoire de l'université de Savoie, membre du comité
de l'Académie salésienne

Rendez-vous de l'Académie salésienne du 6 mars 2017

SAVOIE, La, ou SAVOYE, (géog. mod.), duché souverain d'Europe, entre la France et l'Italie. Il est borné au nord par le lac de Genève, qui le sépare de la Suisse ; au midi par le Dauphiné ; au levant par le Piémont et le Valais ; au couchant par le Bugey et la Bresse. Il a environ 30 lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident ; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays stérile et pauvre, dont ses souverains ne retirent guère plus de deux millions ; cependant, l'histoire de ce pays nous intéresse.

Diderot et d'Alembert, dir., *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1765, t. 14, p. 718.

Aborder succinctement l'histoire du duché de Savoie au XVIII^e siècle revient à tenter de résumer en quelques lignes la destinée d'un royaume d'Ancien régime confronté aux bouleversements majeurs de la géopolitique européenne et d'une société de plus en plus lettrée et en quête d'innovations. Si l'Europe des Lumières est en plein essor, le petit duché alpin n'est pas mis à l'écart de cette nouvelle donne culturelle, bien au contraire. Loin des cadres de la monarchie plus ou moins sclérosée en France, la Savoie demeure pourtant viscéralement attachée à l'incarnation du pouvoir par un monarque, qu'il soit absolu ou « éclairé ». Par ailleurs, la société très majoritairement rurale, organisée autour de la paroisse, attachée à la terre et rythmée par la vie religieuse, n'est pas effacée par les bourgs et les villes, aussi dynamiques puissent-ils être. Sur ce point, le lien avec les puissances voisines est rapidement établi. Pourtant, la Savoie représente une entité spécifique, aux traits de caractères propres, façonnés par sa géographie, son histoire, sa géopolitique. Ce sont ces points, faisant de ce petit État une entité à part entière, qui font l'objet d'une brève étude ici¹.

¹ La bibliographie concernant l'histoire de la Savoie au XVIII^e siècle est très complète et permet de développer sous de très nombreux angles le résumé qui est fait ici. Parmi toutes les publications des dernières décennies, soulignons simplement deux ouvrages majeurs, sur lesquels ce texte est largement appuyé. La thèse de J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle, noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, demeure une somme conséquente, tant par la qualité du traitement des problématiques que par le véritable travail d'érudit que renferme l'ouvrage. Cette thèse permet d'aborder de très nombreux thèmes majeurs de l'histoire du duché sur la période. D'autre part, la compilation de R. Devos et B. Grosperin, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, 1985, reste un ouvrage de référence pour

Convenir d'une aire géographique pour notre contribution n'est pas chose aisée. Deux entités politiques sont à prendre en compte : d'une part, il faut tenir compte de ce que représente le royaume de Piémont-Sardaigne en 1713, centré sur Turin et le nord-ouest de l'Italie actuelle, donc majoritairement italoophone. C'est ce grand espace de près de 4 millions d'habitants qui tend à faire du duché de Savoie, berceau de la monarchie, une périphérie au-delà des Alpes. Cette dynamique, amorcée par le transfert de la capitale de Chambéry à Turin en 1563, ne cesse de s'amplifier tout au long de l'Ancien régime. Toutefois, sans écarter de notre propos le royaume dans sa globalité, notre réflexion restera centrée sur le « vieux duché », correspondant approximativement aux deux départements savoyards actuels.

La période retenue marque la période où l'État savoyard sort d'un siècle marqué par les guerres, les invasions, les famines, voire une relative instabilité politique, pour entrer dans ce que l'on a appelé le siècle des Lumières, marqué par les progrès de l'État vis-à-vis de l'administration des sujets, ainsi que par le développement de la culture, au moins chez les élites. Pour la Savoie, on peut alors placer les bornes de cette période en 1713 pour commencer, avec la paix d'Utrecht et le nouvel « ordre européen », mettant fin à des décennies de guerres continuelles avec la France ; nous avons choisi d'arrêter notre récit en 1792, lorsque les troupes révolutionnaires françaises, chères au mythe des « frontières naturelles de la France », décident de pénétrer en Savoie et d'y instaurer la Première République naissante.

Le XVIII^e siècle savoyard est principalement marqué par le long règne de trois monarques : d'abord Victor-Amédée II de 1713 à 1730, puis son fils Charles-Emmanuel III de 1730 à 1773, enfin Victor-Amédée III, lui aussi fils du précédent, de 1773 à 1796. Cette stabilité politique a probablement joué un rôle fondamental dans le dynamisme de la Maison de Savoie à propos des nombreuses réformes entreprises tout au long du siècle, a contrario de la difficulté des multiples souverains savoyards du Grand Siècle à moderniser leur État.

Alors que les grandes lignes de l'histoire de la Savoie au XVIII^e siècle nous proposent de prime abord de cloisonner cette étude en plusieurs périodes, nous avons pris le parti de construire cette contribution non pas sur une succession d'évènements chronologiques, mais sur un emboîtement d'échelles, chacune permettant d'entrevoir la complexité de l'État savoyard et la diversité de sa société. Dans les faits, une première partie entend aborder la géopolitique globale du royaume, à travers le rapport de la Savoie avec ses voisins européens, et la politique générale des différents monarques en place. Une seconde partie cherche quant à elle à évoquer les cadres de l'État, en détaillant les différentes réformes voulues par les rois successifs, sans pour

étudier l'histoire du duché, en multipliant les exemples et s'appuyant sur une bibliographie abondante et solide. Si ces deux ouvrages semblent aujourd'hui quelque peu datés, force est de constater qu'ils font toujours autorité pour quiconque veut se lancer dans l'histoire si particulière de la Savoie.

autant oublier le rôle moteur de la religion et sa capacité d'encadrement de l'État et des populations. Enfin, une troisième partie propose de replacer chaque catégorie de population dans ce petit duché, en séparant les élites (noblesse et clergé), le monde urbain des villes et des bourgeois, et enfin le monde rural des paroisses et des paysans.

La Savoie et ses voisins

Au début du XVIII^e siècle, le royaume de Piémont-Sardaigne paraît coincé entre les grandes puissances européennes : la France à l'ouest, le Saint-Empire au nord, et l'empire austro-hongrois à l'est. L'histoire de la Maison de Savoie a continuellement été marquée par la volonté de s'étendre toujours plus à l'est, sur la plaine du Pô et l'Italie septentrionale. À tel point que le traité d'Utrecht donne à Victor-Amédée II d'importantes possessions au-delà des Alpes : le Milanais occidental, représentant tout de même quelques 400 000 sujets, et quelques enclaves alpines. Mais bien que le siècle des Lumières semble avoir été moins tragique pour les Savoyards que le siècle précédent, force est de constater que le royaume est confronté aux aléas de la géopolitique européenne, comme sa position géographique le suppose.

Le temps de Victor-Amédée II (1713-1730)

La prise de la couronne royale par Victor-Amédée II à la paix d'Utrecht représente l'accomplissement de ce que la Maison de Savoie cherchait à obtenir depuis au moins le XV^e siècle. Monarque jugé « éclairé » par l'historiographie, il est un fervent admirateur de Louis XIV (oncle d'Anne-Marie d'Orléans (1669-1728), sa femme) et de la monarchie absolutiste française ; il est par ailleurs associé à la généalogie des Bourbons en plusieurs points, et en particulier parce qu'il est le grand-père maternel de Louis XV (1715-1774)².

Mais outre l'obtention du prestigieux titre, le souverain remporte avec les paix d'Utrecht (1713) et Rastatt (1714) de nombreuses acquisitions territoriales, et particulièrement à l'est des Alpes. Ainsi, il récupère la partie occidentale du Milanais, tombé dans le giron autrichien et représentant tout de même 400 000 nouveaux sujets, à Alexandrie, Valenza, le Lomellina et la riche Val Sesia. Sur les Alpes, la frontière est réglée avec la ligne de partage des eaux : si cette disposition suppose de céder à la France les vallées de Barcelonnette, le royaume piémontais reçoit en échange les vallées du Chisone, de la Doire Ripaire, dont les importantes places fortes d'Exilles et de Fenestrelle. Mieux encore, Victor-Amédée II devient par décision du royaume

² Sur Victor-Amédée II, on peut se reporter à l'excellente synthèse de G. Symcox, *Victor-Amédée II, l'absolutisme dans l'État savoyard (1675-1730)*, Chambéry, 2008.

d'Angleterre, alors grand maître de la géopolitique européenne, souverain de la Sicile, réputé pour être un des greniers à blé d'Europe ; c'est pour cette raison que le duc de Savoie reçoit la couronne royale à Palerme, le 2 décembre 1713. Cette décision, bien qu'elle visait à récompenser la Maison de Savoie pour sa lutte contre Louis XIV, n'en était pas moins stratégique : il semblait en effet préférable pour les anglais que la Sicile, île stratégique dans l'espace méditerranéen, revienne à un État de puissance moyenne, et dont la flotte n'était que peu développée. Toutefois, le royaume d'Angleterre regrette peu à peu son choix, et la remise en cause de certaines clauses d'Utrecht à partir de 1718 permet à la monarchie britannique de contraindre Turin à abandonner la Sicile, au profit de la Sardaigne, territoire bien moins prestigieux et surtout, bien moins attractif sur le plan économique. Aussi, si la Sardaigne reste un espace largement délaissé de la Maison de Savoie, il convient de noter que son nom n'a cessé d'être associé à la monarchie : on parle alors des « États sardes », du « royaume de Piémont-Sardaigne ».

Dès lors, le retour à la paix est bel et bien permis, et Victor-Amédée II peut alors se lancer dans une très active politique de réformes, qu'il avait déjà entrepris dans « l'entre-deux-guerres » de 1696-1703. Il nomme Francesco d'Aguirre (1681-1748), juriste sicilien, chef d'orchestre de la politique des réformes à partir de 1714. Ce personnage, résolument intellectuel éclairé, fait venir à Turin de nombreux penseurs en vogue à l'époque, parmi lesquels Bernardo Andrea Lama, théologien napolitain réputé particulièrement novateur. Celui-ci n'hésite pas à décrire ce qu'il voit à Turin lors de son discours de rentrée universitaire, en 1726 : « il se passe ici quelque chose d'exceptionnel : venus de partout, des hommes se retrouvent dans l'amour d'une patrie nouvelle et le désir de lui donner une nouvelle culture »³. Pourtant, dès cette année, le régime prend un virage conservateur, et les intellectuels se retirent peu à peu : d'Aguirre part pour Vienne, tout comme Lama. Dans les faits, Turin n'est jamais devenue la capitale des Lumières qu'on a cru voir naître à l'aube de la décennie 1720 ; on préféra au contraire y voir un bastion de l'obscurantisme, bien que cette vision doive être nuancée.

Le règne de Victor-Amédée II reste tout à fait surprenant à de très nombreux égards. Parmi les étonnantes décisions du monarque, on ne peut passer sous silence son abdication le 3 septembre 1730, fait d'une extrême rareté dans l'Europe de l'époque. Âgé de 64 ans, il avance comme arguments sa perte de lucidité et son affaiblissement physique, qu'il met sur le compte d'une longue vie de labeurs au service de l'État. De plus, il souhaite probablement écouler une retraite paisible, aux côtés de sa maîtresse la comtesse de Saint-Sébastien. En partant se retirer pour Chambéry, capitale historique de la Maison de Savoie, il laisse sur le trône Charles-Emmanuel, son fils qu'il méprisait pourtant et en qui il ne portait aucune confiance vis-à-vis de

³ G. Ricuperati, Bernardo Andrea Lama, professore e storiografo nel Piemonte di Vittorio Amedeo II, *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 1968, t. LXVI, p. 11-101.

la conduite des affaires de l'État. À peine sa mise à la retraite entamée, Victor-Amédée II fait volte-face, et tente de remonter sur le trône ; le nouveau roi ayant entendu parler d'une volonté de mettre sur pieds une régence, part pour la Savoie pour une entrevue musclée avec son père. Ce dernier marche sur Turin afin de reprendre la couronne royale, mais rattrapé par son fils et ne disposant plus d'appuis solides à la capitale, il est arrêté et conduit de force en retraite au château de Rivoli, où le vieux roi meurt le 31 octobre 1732. La *Gazette* de France relayait fortement l'information partout en Europe, dont cette note de Paris, datée du 22 novembre : « Le 10 de ce mois, le Roy [Louis XV] prit le grand deuil pour la mort du Roy Victor-Amédée, Ayeul maternel de Sa Majesté »⁴.

*Vers l'occupation espagnole (1742-1748)*⁵

Charles-Emmanuel III est fréquemment décrit comme étant un personnage austère, peu versé dans les affaires culturelles, préférant la gestion de l'État et les aspects militaires. Veuf trois fois à l'âge de quarante ans, il renonce désormais à se remarier, sa descendance sur le trône de la Maison de Savoie étant assurée par la naissance en 1726 de Victor-Amédée, né de sa seconde union avec Polyxène-Christine de Hesse-Rheinfels-Rotenburg (1706-1735).

La guerre de succession de Pologne⁶ renvoie les États de Savoie en guerre à partir de 1733. Charles-Emmanuel, conscient de la puissance française et soucieux de ne pas se retrouver une fois de plus dans le camp des vaincus, choisit de s'allier à Louis XV. L'issue du conflit permet à Charles-Emmanuel de rafler de nouvelles provinces milanaises, Novare et Tortone, soit une acquisition de 80 000 sujets supplémentaires.

La géopolitique européenne se gâte à nouveau en 1740 à cause du déclenchement de la guerre de succession d'Autriche⁷. Le souverain

⁴ *Gazette*, année 1732, p. 564.

⁵ Voir à ce sujet A. Becchia, *L'occupation espagnole de la Savoie (1742-1749)*, Chambéry, 2007.

⁶ La guerre de Succession de Pologne (1733-1738) intervient dans un contexte particulier. Le souverain de Pologne est élu par la diète (regroupant le Sénat et la Chambre des nobles), ce qui rend le pouvoir effectif du souverain plutôt limité, et renforce la capacité des puissances voisines à tenter de prendre le pouvoir. En 1733, la mort du roi Auguste II met en concurrence deux successeurs potentiels, à savoir d'une part Stanislas I^{er} Leszczyński (beau-père de Louis XV), qui parvient à se faire élire, et Auguste III, fils du roi défunt. Les théâtres des opérations militaires engagées est en bonne partie concentré en Italie du Nord ; le conflit armé est suspendu en 1735 par le traité de Vienne, et la paix est signée en 1738.

⁷ La guerre de succession d'Autriche (1740-1748) est un conflit européen majeur qui naît de la mort, en 1740, de l'empereur du Saint-Empire Charles VI. Celui-ci laisse de fait le trône à Marie-Thérèse d'Autriche, sa fille ; toutefois, femme et seulement âgée de 23 ans, elle ne peut pas exercer la réalité du pouvoir (malgré la Pragmatique Sanction de 1713 qui lui confère précisément ce droit) et espère pouvoir faire élire son mari, François de

piémontais décide de s'allier cette fois-ci avec le camp autrichien, bien déterminé à laisser sur le trône Marie-Thérèse d'Autriche. Dans ces conditions, l'Espagne (représentée par l'infant don Philippe (1720-1765), duc de Parme et allié de la France) est « autorisée » à faire passer ses troupes par la Provence et le Dauphiné, en raison d'un blocus maritime imposé par la Grande-Bretagne. Les armées de l'infant débarquent par le col du Galibier en Maurienne en décembre 1742, avant de prendre le verrou de Fort-Barraux, qui fait face à l'ancienne citadelle de Montmélian. La supériorité militaire des troupes espagnoles empêchent Charles-Emmanuel de se lancer dans une bataille rangée, et ce dernier ordonne un repli de ses troupes : l'occupation espagnole de la Savoie se met en place sans prendre les armes.

L'absence des combats militaires en Savoie n'empêcha pas l'installation des troupes espagnoles au cours des années 1742-1748. Ces derniers exercèrent une pression, en particulier fiscale, conséquente sur les populations, et en profitèrent pour mettre à sac les communautés « rebelles », comme Saint-Pierre-d'Albigny ou Apremont. Une augmentation de la taille sur le foncier est immédiatement appliquée, ainsi qu'un impôt extraordinaire basé sur la capitation, dont le poids fut très lourd : chaque mois, tous les individus de plus de sept ans, qu'ils soient nobles, membres du clergé ou simple paysan, devaient s'acquitter d'une taxe variant de neuf sols à une livre et cinq sols, en fonction du statut. La rudesse de l'occupation est notamment dénoncée par le Sénat de Savoie, qui a de multiples reprises tenté de faire alléger la pression fiscale espagnole, à laquelle il fallait évidemment ajouter des contraintes liées au logement des troupes ou encore des réquisitions de vivres pour l'armée.

L'historiographie a régulièrement laissé l'image d'une Savoie littéralement épuisée lorsque les troupes espagnoles quittent le duché, au début de l'année 1749. Toutefois, ce bilan semble devoir être nuancé. En effet, les milieux urbains furent alors le théâtre de nombreuses réceptions mondaines, mêlant aristocraties savoyarde et espagnole, le tout ponctué par des représentations théâtrales et des concerts publics. Malgré ce bilan, le retour à la paix fut toutefois accompagné d'une vague de « remise en ordre » de la part de Charles-Emmanuel, celui-ci faisant notamment raser le théâtre construit par don Philippe à Chambéry ; n'oublions pas par ailleurs que le château de la capitale ducale avait brûlé, dans des circonstances plutôt mystérieuses, au cours de l'année 1743.

Lorraine, alors pourtant que d'autres princes européens, apparentés à l'héritière, ont des velléités de prise du pouvoir. Cela étant, Frédéric II, roi de Prusse, théoriquement allié de Marie-Thérèse, s'empare de la Silésie qu'il convoitait depuis un certain temps et déclenche ainsi un conflit armé. Les opérations militaires vont opposer deux grands camps, d'une part (entre autres) le royaume de Prusse, allié à la France, l'Espagne, Naples, la Suède ou encore Gênes, et d'autre part les Habsbourg avec la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, l'empire russe ainsi que le royaume de Piémont-Sardaigne. À l'issue de sept ans de conflit, la Prusse ressort grande gagnante, notamment sur le plan des acquisitions territoriales, tandis que le bilan est bien plus mitigé pour le royaume de France, désormais froissé avec l'Autriche et la Prusse.

Les années de paix, entre Charles-Emmanuel III et Victor-Amédée III (1748-1792)

L'occupation espagnole de la Savoie fut un véritable traumatisme pour Charles-Emmanuel ; ce souverain déjà peu attaché au duché, pourtant berceau de la monarchie, n'y remit plus jamais les pieds jusqu'à sa mort, survenue en 1773, dès lors qu'il fut contraint de se défilier lors de l'arrivée des troupes de l'infant. La signature de la paix permise avec le traité d'Aix-la-Chapelle marqua le début d'une période de remise en ordre du royaume, le roi prenant bien soin de ne pas prendre part à la guerre de Sept Ans (1756-1763) et préférant se concentrer sur la politique intérieure. Toutefois, il put négocier la révision de ses frontières, litigieuses jusqu'alors, avec quelques de ses voisins. Par le traité de Turin de 1754, il régularise les limites avec Genève, république avec laquelle la Savoie est en bon termes depuis de nombreuses années, loin des dissensions de l'époque d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel I^{er} ; par cet accord, la cité calviniste échange 1 880 hectares contre 1 440 cédés par les Savoyards. D'autre part, en 1760, un second traité de Turin remet de l'ordre dans le *limes* entre le duché de Savoie et le royaume de France : ainsi, Seyssel repasse en Savoie, redéfinissant le Rhône comme frontière sur toute sa longueur ; n'oublions pas les ajustements frontaliers réalisés à l'entrée du Grésivaudan, notamment autour des Marches et de la place-forte de Fort-Barraux.

L'arrivée au pouvoir de Victor-Amédée III, en 1773, marque un tournant dans l'histoire de la monarchie sarde. Personnage résolument pacifique et moins porté sur les affaires militaires que son père, il n'en demeure pas moins un chef d'État efficace, qui passe les premières années de son règne à engager de multiples réformes à propos de l'armée, des droits seigneuriaux. De plus, il consent plus que Charles-Emmanuel à résider en Savoie, profitant notamment d'un long séjour au cours de l'année 1775 pour remettre en état le château de Chambéry ou encore participer au développement de la cité thermale d'Aix. Notons que Victor-Amédée est le père des trois rois de Piémont-Sardaigne qui lui succédèrent : Charles-Emmanuel IV (1796-1819), Victor-Emmanuel I^{er} (1819-1824), et Charles-Félix (1824-1831).

Bien que le roi ne cherche par tous les moyens à rester en bons termes avec la France, il ne parvient pas à enrayer la montée des troubles au sein du duché de Savoie, la grogne de la noblesse étant doublée d'émeutes régulières avec une paysannerie qui se sent accablée par la fiscalité et une bourgeoisie en quête d'un libéralisme accru. Lors de l'éclatement de la Révolution française, Victor-Amédée III condamne fermement les événements dans le royaume des Bourbons. Cette résistance, idéologique du moins, n'empêche pas les armées françaises, commandées par Montesquiou, d'entrer en Savoie à partir de troupes stationnées à Grenoble (dont une « compagnie d'Allobroges »), prétextant le besoin pour la République, nouvellement déclarée, de s'étendre

sur les frontières naturelles de la France, concernant donc le duché de Savoie. Aucun combat n'est mené, les troupes piémontaises de Lazary se retirant au fur et à mesure que celles des révolutionnaires français avançaient. La fin de l'Ancien Régime en Savoie, pourtant lentement pensée par la monarchie sarde, venait de prendre fin, le 22 septembre 1792.

L'histoire politique de la Savoie s'inscrit dans un contexte d'une Europe en guerres continuelles, coincée entre des grandes puissances s'affrontant en permanence : le royaume de France d'une part, l'empire austro-hongrois d'autre part. Les jeux d'alliances ont permis à la monarchie sarde de ne pas perdre territoires au cours de la période, profitant même des traités de paix pour faire de nouvelles acquisitions. Toutefois, il convient de constater que le duché de Savoie, dont le poids démographique est toujours plus faible par rapport au reste des États piémontais (27,5% en 1700, 14% en 1774), est de plus en plus délaissé par les rois successifs, pourtant (lointainement) originaires de Chambéry.

Les cadres d'un État moderne

Résumer l'histoire du duché de Savoie sur le temps du siècle imposait de distinguer les grands bouleversements de la géopolitique européenne auxquels le royaume de Piémont-Sardaigne était inévitablement lié, de la politique intérieure que les souverains ont menée au cours de leurs règnes successifs. S'il semble falloir séparer la dynamique œuvre réformatrice de Victor-Amédée II des politiques de ses successeurs (pas moins actives du reste), la question religieuse se devait de faire également l'objet d'un point spécifique afin de mieux comprendre les enjeux du christianisme, dans un État résolument catholique mais en phase avec les pensées des Lumières.

Le temps des grandes réformes de Victor-Amédée II

La couronne royale marque certes l'arrivée de la paix au sein des États de Savoie, mais aussi l'opportunité pour Victor-Amédée II de relancer l'active politique de réformes intérieures qu'il avait entamées au cours d'une brève période de trêve avec la France (1696-1703). Soucieux de moderniser l'appareil étatique, conscient de la faiblesse démographique de son État par rapport aux superpuissances voisines, fortement inspiré par l'œuvre politique de Louis XIV, le roi nouvellement couronné met sur pied un imposant bloc de réformes.

Les *Instructions* de 1721, étudiées par Max Bruchet, compilent les attentes du roi par rapport au gouvernement du duché. Il insiste sur le caractère « despotique » (autrement dit, non-concurrencé par une autre forme de pouvoir, comme l'Église ou le Sénat) de son autorité, et sur les besoins d'administrer la région fermement. La présence de l'État suppose que le

gouverneur de Savoie devait avoir sous ses ordres des intendants provinciaux ; sur le modèle français, ces derniers avaient en charge, outre un droit de regard sur l'administration des communautés, des ponts et chemins, des digues, ainsi que la collecte de la taille et de la gabelle ou encore la supervision de la frappe des monnaies⁸.

Mais les *Instructions* mettaient également en avant le rôle de plus en plus central de Turin dans la politique du royaume. Si Chambéry et la Savoie sont dans une position de plus en plus périphérique depuis au moins un siècle, l'absolutisme « à la Française » voulue par le nouveau roi imposait de développer une véritable « cour européenne » à Turin, ville de 70 000 habitants au XVIII^e siècle, au détriment du « vieux duché » de ses ancêtres, et cela sans empêcher un indéniable attachement de Victor-Amédée II pour la Savoie.

En février 1723, l'œuvre juridique est complétée par les *Royales Constitutions*, données par le roi « pour donner des lois faciles et claires à ses peuples », et renforcer le pouvoir de l'administration. Cette compilation de textes de lois n'est pas une invention en soi du monarque, mais plutôt une actualisation reprenant les *Statuta Sabaudiae* (1430) d'Amédée VIII. L'ensemble est divisé en cinq grands livres, qui rassemblent successivement les questions religieuses, la conduite des magistrats et des officiers, les procédures judiciaires civiles, le code pénal et les procédures criminelles, et enfin les pratiques notariales en général.

En prenant pour modèle le système français, l'armée est modernisée, passant en premier lieu par un durcissement de la discipline. Parallèlement, la création de régiments de provinces permet d'augmenter l'efficacité des contingents, en remplacement progressif des milices à l'utilité parfois douteuse. La levée des troupes s'accompagne d'une liste d'hommes « mobilisables », donnée par chaque communauté sous le nom de consigne des mâles. Outil très précieux pour l'historien démographe, le document sert au calcul du nombre de personnes disponibles en fonction de la population de la paroisse ; si ce système de recrutement perdure tout au long de la période, la Savoie ne fut concernée par le recrutement armé qu'une seule fois, la réforme n'étant alors pas perçue comme lourde par les populations.

En 1717, l'administration turinoise prend la décision de réformer le système monétaire. Si cette mesure permettait de simplifier les comptes entre les provinces du duché, en uniformisant toutes les monnaies sur la base de la livre de Piémont (divisée en vingt sols de douze deniers, remplaçant les anciens florins savoyards de douze sols de douze deniers), l'impact sur l'économie savoyarde était également important, puisqu'elle engendrait un affaiblissement de la valeur monétaire des espèces françaises, qui circulaient largement en Savoie. Par ailleurs, en 1720, un édit des gabelles modernise le

⁸ M. Bruchet, *Les Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721*, Paris, 1901.

système des taxes sur le sel, pourtant en place depuis Emmanuel-Philibert (1560). Tous les individus de plus de cinq ans (hormis les misérables sans revenus) et le bétail étaient soumis, avec obligation d'achat, à l'impôt sur le sel, qui devait être récolté dans un grenier à sel, géré par un regrattier. Il reste de cette fiscalité les « consignes du sel », qui forment des cas de recensements souvent complets (malgré les fraudes dues à l'émigration) et très intéressants pour l'historien.

L'œuvre magistrale des réformes de Victor-Amédée II est complétée par son projet de cadastration de la Savoie. Si l'idée mûrit chez le souverain depuis le début du XVIII^e siècle, notamment avec des essais en Piémont et dans le comté de Nice, c'est partiellement sur la base du cadastre du duché de Milan (1720-1721) et selon une volonté de soumettre à l'imposition foncière la noblesse et une partie du clergé, que les lettres patentes du 9 avril 1728 mettent sur pieds le projet, qui a pour but de cadastrer l'ensemble des plus de six cents paroisses du duché de Savoie en un temps record, puisque tout est opérationnel et applicable par l'édit de Péréquation du 15 septembre 1738. Véritable chef-d'œuvre de la politique réformatrice de Victor-Amédée II, dont il ne verra lui-même pas l'achèvement, ce que l'on va rapidement appeler le « nouveau cadastre » ou « cadastre sarde » reste un outil fiscal d'une incroyable qualité, d'une part par la valeur artistique des fameuses mappes, mais également pour les historiens, tant son champ d'applications est vaste.

Il convient de compléter cette liste de réformes de l'administration du royaume par la création, en 1729, d'un magistrat de la réforme, sous-entendu universitaire, chargé de remettre de l'ordre dans l'enseignement dans le royaume. L'objectif primordial était d'écarter au maximum le clergé régulier des collèges : les seuls Jésuites tenaient en effet neuf des vingt-deux grands collèges de Piémont-Sardaigne à cette date, soulignant un certain monopole de « l'enseignement privé ». Mais ces nouvelles « écoles royales » devaient toutes fonctionner sur le même modèle, avec les mêmes enseignements, les mêmes formations pour les enseignants, le tout dans un souci d'uniformisation de la culture dans le royaume ; ainsi, cette réforme participe de la volonté de Victor-Amédée II de centraliser et d'uniformiser l'ensemble de l'appareil administratif. Sept collèges sont créés dans le duché : Annecy, Chambéry, La Roche, Moûtiers, Rumilly, Thonon et Saint-Jean-de-Maurienne. Toutefois, si la réforme demandait des diplômes universitaires aux régents (enseignants), il pouvait s'agir d'ecclésiastiques : ainsi les jésuites furent-ils régulièrement régents au collège de Chambéry.

La poursuite de politiques innovantes

Il revient donc à Charles-Emmanuel III d'achever l'œuvre cadastrale de son père. La mise en application du cadastre sarde est officialisée par l'édit de Péréquation, qui il est vrai définit les modalités de recouvrement de la taille d'après le nouveau cadastre, le tout selon des critères assez modernes, puisque

les exemptions sont extrêmement limitées, et notamment pour les nobles qui sont astreintes dans la plupart des cas à payer l'impôt. Cela étant, l'édit permet également de réformer l'administration des communautés, qui fonctionnaient selon le même système depuis des siècles, et sans que l'État n'ait une réelle emprise sur celles-ci ; toutefois, l'armature générale reste la même, les syndics et conseillers paroissiaux restants en place et conservant globalement leur rôle. Parmi les mesures prises, on peut souligner l'obligation pour chaque paroisse de tenir un « conseil paroissial ordinaire », et rappelle que les syndics doivent être remplacés chaque année, et désignés parmi les plus anciens conseillers paroissiaux. Le châtelain, souvent commun à plusieurs paroisses limitrophes, est remplacé par un secrétaire : si l'homme reste souvent le même, la fonction diffère fortement, puisqu'il est un agent directement salarié par l'État, faisant de lui le relai direct du pouvoir central dans la paroisse et par la même un redoutable instrument de contrôle, voire de répression. En pratique, l'enjeu pour Turin était de permettre un meilleur contrôle de la politique étatique au sein des communautés rurales, parfois relativement isolées, et d'assurer le recouvrement de l'impôt foncier dans les meilleures conditions.

L'élan des réformes turinoises se poursuit avec la mise à jour des *Royales Constitutions*, en 1770. En pratique, plus qu'un nouveau code de lois, il s'agit d'une actualisation, avec plusieurs décennies de recul, de la compilation de 1723 et du code victorin de 1729. En effet, de nombreuses coutumes d'Ancien régime subsistaient, et perturbaient parfois l'application des lois, ou provoquaient des difficultés pour les institutions judiciaires ; par ailleurs, de nombreux cas de blocage et des réclamations avaient pu surgir au cours de ce demi-siècle d'application. Les six livres de cette révision concernent majoritairement les affaires judiciaires, mais on peut aussi remarquer des passages traitant des compétences et rôles des notaires, ainsi qu'un livre dédié aux attributions de la Chambre des comptes. Parmi les acteurs du code de loi de 1770, on peut notamment citer François-Xavier Maistre (1705-1789), juriste et père des célèbres frères de Maistre. François Descotes, dans son œuvre *Joseph de Maistre avant la Révolution* (1893), souligne le rôle fondamental de cette œuvre à cette période : « Charles-Emmanuel III acheva le monument législatif dont Marie-Jeanne de Savoie-Nemours avait esquissé le plan et Victor-Amédée II fait le gros œuvre. Il s'appliqua encore à en unifier les dispositions, à en perfectionner les détails, à en polir les aspérités ; de cette révision définitive sortirent les Royales Constitutions de 1770, qui sont la base du droit public et civil moderne [...] Cette œuvre superbe, dès 1770, mit le petit royaume de Sardaigne à la tête du progrès législatif en Europe, laissant bien loin derrière elle sa grande voisine, la France ».

La grande réforme de Charles-Emmanuel III, achevée par son fils à partir de 1773, concerne l'abolition des droits féodaux. À partir de 1762, la taillabilité des hommes disparaît, restes d'un système féodal extrêmement archaïque, et dont l'application se fait sans trop d'encombres. En revanche, l'idée de la monarchie de mettre (partiellement) fin aux droits seigneuriaux,

couplée à une certaine haine de la noblesse, mûrit chez le prince, si bien qu'une réforme est mise sur pieds en 1771. Il s'agissait de donner la possibilité pour les communautés d'habitants de racheter les droits seigneuriaux, afin de ne plus « subir » le poids de cette ancienne fiscalité ; ce système avait déjà été observé auparavant, principalement dans des espaces montagnards. Cela étant, la mise en œuvre de ces affranchissements fut très difficile, car ils mettaient en opposition toutes les catégories de la société, de l'État aux communiens en passant, naturellement, par les nobles. Les seigneurs, en plus d'être dépossédés d'une forme de rente, craignaient de voir disparaître avec les droits féodaux tout ce qui les distinguait des « simples » roturiers. Du côté de la paysannerie, celle-ci allait être obligée dans la plupart des cas de s'endetter pour pouvoir racheter des droits, ce qui donnerait alors naissance à un cercle vicieux d'appauvrissement de la société. Par ailleurs, l'État incitait les communautés à racheter les droits féodaux en aliénant des biens communaux, proposition souvent très mal accueillie par les paroissiens. D'après Jean Nicolas, à la veille de la Révolution, seulement un tiers des droits avaient été rachetés et payés ; toutefois, il souligne que cette réforme constitue un admirable essai de modernisation sociale en Europe, et en particulier bien avant la France⁹.

Enfin, il fallait souligner la capacité de l'État à prendre des décisions réellement « éclairées », en pleine réflexion des Lumières agitée par la question (et l'utopie) de l'espace public et de sa gestion. C'est ainsi qu'au tournant des années 1770, on fonde la ville nouvelle de Carouge, aux portes de Genève, sur des terres savoyardes. L'idée est bel et bien de capter une partie de la vitalité économique de la cité calviniste, et de permettre le développement d'une véritable ville selon un plan orthonormé et où cohabitent plusieurs cultures. Les plus de 4 000 habitants que comptent Carouge au début des années 1790 sont pour moitié des Français, pour un quart seulement des Savoyards. C'est également un véritable laboratoire social, puisque plusieurs confessions religieuses s'y côtoient grâce à des édits de tolérance de Victor-Amédée III : les protestants à partir de 1783, les juifs à partir de 1787, qui possèdent dès lors leur propre synagogue et leur cimetière ; un projet d'édit autorisant l'installation des musulmans est également formulé, mais doit être stoppé par l'invasion de la Savoie par les Français en 1792. Quoi qu'il en soit, le succès de la ville nouvelle, confirmée par le dynamisme de son économie, montre bien que les souverains de la Maison de Savoie avaient bien pris la mesure de l'influence des Lumières, et leur capacité à multiplier les réformes allant dans le sens du progrès.

⁹ J. Nicolas, *La fin du régime seigneurial en Savoie (1771-1792), L'abolition de la féodalité dans le monde occidental*, Paris, 1971, p. 27-108.

Les questions religieuses

Si malgré quelques réticences à la papauté de la part de la Maison de Savoie, le Piémont reste globalement favorable au Saint-Siège, il n'en est pas de même pour le duché de Savoie : le Sénat avait dû dès 1715 compiler les lois attestant du gallicanisme savoyard, afin de confirmer cette position antipapiste. Cette volonté de détachement du catholicisme savoyard vis-à-vis de la Curie romaine reposait essentiellement sur le fait que chaque décision prise par les États pontificaux, notamment les bulles, ne pouvaient s'appliquer à la Savoie qu'après avoir été validées et enregistrées par le Sénat. Cette mesure permettait au roi d'avoir la mainmise sur la politique religieuse du duché, ce qui n'était pas si évident en terres piémontaises. De plus, il faut garder à l'esprit que nombre de paroisses faisaient partie, pendant plusieurs décennies du XVIII^e siècle au moins, des évêchés de Grenoble ou de Belley, dont le siège était donc situé dans le royaume de France, tendant à complexifier l'application de cette forme de gallicanisme « à la Savoyarde ».

Si le protestantisme ne constitue plus un sujet brûlant au XVIII^e siècle en Savoie, la proximité avec Genève maintient la situation complexe, les évêques cherchant sans cesse à reconverter la cité calviniste. En cela, le traité de Turin de 1754, qui règle la frontière entre Genève et le royaume de Piémont permet d'apaiser ces velléités ; du moins ce déplacement de frontière pose-t-il la question du « sort » des réformés désormais sous l'autorité de la Maison de Savoie. Des communautés savoyardes proches de Genève possédaient déjà un temple de fait, comme c'était le cas à Bossey. En pratique, la porosité de la frontière, entre Savoyards embauchés à Genève et inversement, empêche de séparer clairement catholiques et protestants ; l'arrivée au trône de Victor-Amédée III, davantage tolérant que son père, ainsi que la création de la ville nouvelle et cosmopolite de Carouge, renforcent encore le phénomène.

Le gallicanisme sarde ainsi que le (faible) développement du protestantisme en Savoie annoncent une certaine crise du catholicisme tridentin dans le duché. Cette crise est confirmée par le seul exemple des réguliers, qui souffrent largement au cours du siècle des Lumières. Contrairement à la France, il ne faut pas attendre l'arrivée des troupes révolutionnaires pour que les monastères ne soient contraints à fermer ou être sécularisés. En effet, la stricte observance des établissements réguliers s'était clairement relâchée par rapport à la rigueur imposée par le concile de Trente (1545-1563) : en 1720 les moniales du Betton, dans la combe de Savoie, contournent le problème de la clôture (un nouveau mur d'enceinte venait d'être construit) en creusant une galerie permettant de passer en-dessous de celui-ci ; Mgr Biord dénonce en 1771 la capacité des bénédictins de Talloires à quitter l'enceinte de l'abbaye pour se rendre aux cabarets. Mais ce laxisme apparent n'explique pas à lui-seul le dérèglement des institutions religieuses, puisque le manque de vocations se fait clairement sentir. Certes, si la noblesse entre moins dans les ordres qu'au siècle précédent, des roturiers semblent bien

prendre le relai. Notons toutefois le déclin de nombreux établissements : les clarisses de Moûtiers passent de 26 à 10 entre 1729 et 1792 ; à Villard-Sallet, le prieuré des Célestins ne compte plus que deux membres dans les dernières décennies du XVIII^e siècle ; l'abbaye d'Hautecombe se maintient tout au long de la période entre cinq et dix membres, en tous cas moins que le minimum de douze moines requis pour conserver le statut d'abbaye. Les relations entre le domaine régulier et séculier sont encore une source de complexification, les différents droits et devoirs de chaque abbaye (juridiction, fief, redevances) n'étant pas toujours simples à régler ; on en vient parfois même aux mains, comme à Talloires en 1769, où un véritable combat de rues éclate entre les moines et le curé au sujet d'une croix de procession dont chacun revendique l'appartenance. Les conséquences de ces divers facteurs obligent la sécularisation ou la fermeture de nombreux établissements, bien avant la Révolution française et sans aucune volonté d'action anticléricale : Abondance ferme dès 1761, Sainte-Catherine d'Annecy en 1773, Entremont en 1776, Villard-Sallet en 1778, Talloires en 1787, Bellevaux en 1788.

De fait, l'encadrement des populations était pour l'essentiel confié aux curés des paroisses. Véritable autorité dans la communauté, le curé est toujours recruté dans des paroisses voisines (voire éloignées), et dispose de revenus très variés en fonction des secteurs : s'il n'est que très modestement rétribué dans les avant-pays, son « salaire » peut être relativement important dans les paroisses montagnardes, souvent plus de 1000 livres par an dans les hautes paroisses de Tarentaise (200 livres représentant un minimum annuel pour faire vivre une famille sous l'Ancien régime). L'encadrement des curés par l'évêché semble encore strict au XVIII^e siècle, les visites pastorales régulières permettant de mieux contrôler les cures que les abbayes. La figure de Mgr Le Camus (1671-1707), évêque de Grenoble et du décanat de Savoie, montre bien ce besoin de redressement : s'il dénonce régulièrement dans ses visites des cas de concubinage et rencontre de nombreux prêtres ivrognes, force est de constater que la situation est très rapidement redressée et que l'exemplarité générale des curés savoyards est à noter sur l'ensemble du siècle, d'autant que la figure du curé est souvent très appréciée par les villageois, qui voient en lui un véritable pilier de la communauté.

La modernisation de l'État savoyard, largement en avance sur son temps si on compare ses voisins européens et en particulier le royaume de France, passe par plusieurs aspects. La capacité de la monarchie à moderniser l'administration d'une part, en uniformisant les monnaies, en réinventant la perception de la taille grâce à un cadastre fiable et plus « équitable », en permettant un nouveau contrôle des communautés d'habitants pour un meilleur encadrement. Cette politique novatrice va jusqu'à abolir partiellement les droits seigneuriaux, fait d'une extrême rareté en Europe, et permettre aux communautés de racheter ces droits pour bénéficier de la totalité de leur foncier. La timide ouverture aux autres confessions religieuses, et en particulier aux protestants, certes combattue par les évêques, est de fait

autorisée par le pouvoir, pourtant fermement catholique. Si le clergé régulier semble par ailleurs en net décadence, l'encadrement des paroissiens est alors pris en charge par le curé, qui jouit quant à lui d'une relative popularité auprès des paysans, sorte de garant de la cohésion sociale.

Les Savoyards, entre villes et campagnes

L'histoire de la Savoie au XVIII^e siècle ne pouvait se faire sans prendre en compte la société qui compose le territoire. Si notre propos reste volontairement centré sur les quelques 350 000 habitants du duché de Savoie, il ne faut pas oublier que ceux-ci, de culture et de langue françaises, sont intégrés dans un royaume de culture et de langue italiennes de près de quatre millions d'habitants à la fin du siècle. En étudiant tour à tour la noblesse et le clergé, les bourgeois et le monde des villes, et enfin les paysans et le monde des campagnes, cette dernière partie de notre panorama de la Savoie des Lumières cherche à remettre en avant cette population, souvent mise à l'écart des chronologies générales mais pourtant fondamentales pour comprendre la vie d'un État d'Ancien régime.

Les élites nobiliaires

L'étude des élites savoyardes a bien été mise en lumière par les travaux de Jean Nicolas, et c'est sur cette base colossale que nous avons pris le parti de développer cet aspect de la société du duché¹⁰. Au début de la période, la noblesse représente moins de 1% de l'ensemble de la population, avec environ 3 500 personnes réparties dans 800 familles, majoritairement dans les espaces de plaine et les avant-pays. Dans l'ensemble, il s'agit d'une noblesse récente, résolument attachée à l'engagement militaire et relativement ouverte au « recrutement » de roturiers dans ses rangs. Les alliances matrimoniales représentent toujours un enjeu majeur, surtout dans ce monde très restreint où tous semblent se connaître parfaitement. La noblesse tient fermement la carrière militaire, reléguant les roturiers à se tourner vers les carrières ecclésiastiques pour espérer une ascension sociale. Malgré le maintien de cette catégorie sociale dans ses effectifs et ses prérogatives, le XVIII^e siècle savoyard ne fut pas favorable à la noblesse. Les différentes réformes initiées par la monarchie, qui n'étaient souvent en rien favorables à la condition nobiliaire, portèrent de multiples coups à ces familles privilégiées. La cadastration de la Savoie forme un premier point de blocage, puisque désormais les nobles sont soumis au paiement de la taille dans bon nombre de cas. Certes, l'État avait pris en compte des cas d'exemptions : il fallait pour cela prouver l'appartenance à la noblesse d'une parcelle avant 1584, ce qui

¹⁰ J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, rééd. 2003.

n'était pour le moins pas chose aisée ! La Délégation chargée de vérifier ces titres de propriété fut absolument intraitable avec les nobles, qui furent astreints à payer l'impôt foncier sur une bonne partie de leurs biens à partir de l'année 1738 ; cette ponction fiscale à laquelle ils n'étaient pas habitués fut un véritable coup dur, si bien qu'ils parlent fréquemment dès les années 1740 de « maudit cadastre », causant leur ruine inévitable. La noblesse doit également faire face à la capacité des paysans à racheter les droits féodaux à partir de 1771 : là encore, cette réforme leur fait perdre une partie importante de leurs prérogatives sur la seigneurie, et désormais plus grand-chose ne les distinguent des roturiers aisés.

Les nobles ne sont pas pour autant systématiquement accrochés aux restes d'une féodalité vieillissante, et perçoivent relativement bien ce que Jean Nicolas a appelé les inflexions des Lumières. En effet, le développement de la franc-maçonnerie connut un succès assez important parmi les élites savoyardes. Arrivée avec les officiers de l'occupation espagnole, la première loge est fondée en 1749 à Chambéry sous le nom de la loge des Trois-Mortiers. Celle-ci connut un développement rapide, essaimant à Rumilly ou encore Turin, avant que d'autres loges n'ouvrent par la suite, comme les Sept-Amis à Chambéry en 1763, dépendant du Grand-Orient de France. L'arrivée sur le trône de Victor-Amédée III en 1773 ne fait qu'amplifier le phénomène, et ce malgré la dénonciation de ces pratiques par les évêques. À la veille de la Révolution, près d'un millier de Savoyards auraient été initiés : à Annecy, la Triple-Équerre et la Triple-Unité comptent à eux deux 143 membres à la fin du siècle, chiffre important dans une ville de moins de 5 000 habitants. Si de grands noms ont été affiliés à ces loges maçonniques, comme le célèbre Joseph de Maistre (1753-1821), il faut constater que de nombreuses catégories sociales sont représentées et s'y côtoient, de l'ancienne noblesse militaire à la bourgeoisie en passant par la noblesse de robe récente. D'une manière générale, si ce phénomène montre bien la possibilité de faire percer en Savoie des innovations des Lumières, peut-être plus facilement que dans d'autres royaumes, il ne faut pas sur-interpréter le rôle des loges, qui n'eurent vraisemblablement aucun impact direct sur les mentalités globales.

Le cas de Joseph-Alexis de Beauregard (1726-1797) semble pertinent pour comprendre la frange « éclairée » de la noblesse savoyarde. Issu d'une famille récemment noble, il hérite d'un domaine près de Yenne, mais surtout des dettes de ses prédécesseurs, ce qui le contraint à administrer au mieux sa propriété. Personnage lettré, observateur, féru d'expérimentations et plutôt proche des populations, il cherche en particulier à comprendre le fonctionnement de l'agriculture et à en développer les rendements. C'est ainsi qu'il publie en 1774 son *Essai sur l'amélioration de l'agriculture en pays montueux et en particulier dans la Savoie*, seul traité d'agronomie concernant le duché prérévolutionnaire. Par ailleurs, il est à l'origine d'une société à partir de 1763, officiellement créée par l'État en 1774 sous le nom de Société royale pour l'agriculture, le commerce et les arts. Ce type de structure, typique des

Lumières, fleurit alors partout en Europe ; toutefois, le manque de moyens dans le cas savoyard met rapidement fin à cette utopique entreprise de compréhension de la société savoyarde, et la Société royale disparaît à une date imprécise, mais au plus tard en 1780.

Le monde des villes et des bourgeois

Les villes savoyardes sont peu développées encore au XVIII^e siècle. Si Turin mérite bien son rang de capitale avec 70 000 habitants, Chambéry n'en compte que 12 000, Annecy 5 000 tout au plus, Sallanches 2 000 habitants. La population est partagée entre de nombreuses familles nobles qui ont leurs quartiers en ville, les roturiers qui y font carrière, et de très nombreux pauvres et misérables. On compte à Chambéry 96 notaires en 1698 pour seulement 61 en 1789, date à laquelle nombre d'entre eux sont obligés de pratiquer une autre activité en supplément, à cause de leur manque de revenus. Si les notaires sont des personnages de haut-rang dans les paroisses rurales, ils ne sont pas si bien lotis dans les milieux urbains. Les hommes de loi sont également bien représentés, puisqu'on en compte 130 à Annecy en 1726. Mais le dynamisme des villes repose sur d'autres facteurs, bien plus pragmatiques. Le développement massif des cabarets et tavernes, dont la régulation est pour le moins aléatoire, en constitue un bon exemple, puisque cinquante cabarets sont recensés à Rumilly en 1789. Il convient cependant de noter que les villes fonctionnent beaucoup en interdépendance avec la campagne alentour, les échanges d'hommes, de biens ou de services entre la ville (ou le bourg) et les communautés rurales étant sans cesse démontrés par les cadastres ou les registres du tabellion. Toutefois, les villes savoyardes (à l'exception de Carouge) ne ressentent que modestement l'impulsion des Lumières qui cherchent à moderniser l'urbanisme et le rendre plus sain. À Chambéry, on constate au cours de la période étudiée que les maisons sont hautes et mal conçues, les rues étroites et nauséabondes. Jean-Jacques Rousseau, qui vécut davantage dans la maison louée à Chambéry par madame de Warens que dans la luxueuse résidence des Charmettes, confirme cette médiocrité de l'urbanisme. À Annecy, si la population progresse de près de 20% au cours du XVIII^e siècle, seule la construction du palais épiscopal est à remarquer, en 1782-1787.

La bourgeoisie rassemble une part non-négligeable de la population, mais reste difficile à quantifier tant elle comprend de nombreuses catégories de fortunes, de niveaux de vie et d'activités. Jean Nicolas estime que 7% de la population est concernée, en prenant surtout en compte la richesse des différents acteurs et leur propension à accéder à la grande propriété. Les bourgeois, essentiellement concentrés dans les villes, prospèrent par leurs activités, dans de nombreux cas au service de l'État (notaires, fonctionnaires divers), mais aussi très souvent des artisans ou des marchands. En plus de leur capacité à s'enrichir par le commerce ou leur profession, les bourgeois se

tournent de plus en plus vers la rente foncière, en achetant massivement de la terre à des paysans toujours plus endettés, et se constituant de véritables domaines. Ainsi, la famille Ribiollet, d'Annecy, possède-t-elle des biens fonciers dans près de vingt paroisses de la province du Genevois. Le revenu de ces terres permet d'augmenter considérablement leur fortune, et ce malgré le paiement de la taille qui leur est imposé à partir de 1738. Si une partie de la bourgeoisie parvient, notamment par le service de l'État, à rejoindre les rangs de la noblesse, ils sont dans la plupart des cas capables d'embrasser la carrière ecclésiastique.

Quelques figures bourgeoises se détachent pour laisser entrevoir l'attachement de certains aux idéaux lettrés des Lumières. C'est notamment le cas de Joseph Dacquin (1732-1815). Issu d'une famille bourgeoise de Chambéry, étudiant en médecine à Turin, Montpellier et Paris, il baigne dans le courant des Lumières soucieux d'améliorer la qualité de vie des populations urbaines. En 1787, il publie un essai extrêmement novateur pour l'époque, la célèbre *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs*. Il décrit précisément les causes de l'insalubrité de la ville, en dénonçant l'agencement des rues, des habitations, et en voyant en conséquence plusieurs maladies observées parmi la population chambérienne. Partant de ces constats, il propose une série de remèdes destinés à améliorer la qualité de vie des chambériens, en cherchant à assainir la ville et en modifiant les comportements. Il demeure par ailleurs un précurseur dans la prise en compte des maladies psychiatriques : en décrivant l'hôpital des Incurables de la ville, il explique que « c'est sans contredit un très bel établissement que celui où l'on entreprend de guérir les fous, mais il ne faut pas cependant les regarder comme des rebuts de la nature humaine ». Nommé docteur de cet établissement, il complète son œuvre en 1791 par un essai lui aussi très novateur, intitulé la *Philosophie de la folie*, dans lequel il lutte contre l'enfermement systématique des malades psychiatriques et les traitements qui leurs sont « traditionnellement » infligés.

Paroisses, communautés, paysans

Les communautés rurales, comme c'est bien souvent le cas dans l'Europe d'Ancien régime, constitue plus de 90% de l'ensemble de la population. C'est une société encore largement tournée vers l'agriculture et l'exploitation du foncier, vivant marginalement du petit commerce ou profitant par endroits de l'émigration temporaire pour s'enrichir. Si le mouvement démographique général démontre l'accroissement de la population, le duché passant de 300 000 à 400 000 habitants au cours du XVIII^e siècle, et en dépit de multiples sources (recensements divers, registres paroissiaux souvent bien complets), il n'est pas aisé de distinguer des pics de natalité. Le XVII^e siècle était marqué par de nombreux facteurs défavorables au développement démographique, entre les guerres, les occupations, les aléas

climatiques et les dernières épidémies de peste, le siècle des Lumières connaît bien moins ces crises et permet de fait un solde positif. Par ailleurs, les naissances restent nombreuses, et ce malgré un âge au mariage assez tardif (près de trente ans en général) et une espérance de vie limitée. Notons également que le dynamisme démographique est davantage soutenu dans les campagnes que dans les villes, dont la population reste assez constante sur l'ensemble de la période.

Il convient par ailleurs de noter la grande diversité de la population rurale sous l'Ancien régime. Les données fournies par les fonds sériels pour la période montrent bien la distinction qu'il faut faire entre les différents « types » de paysans. La population misérable, sans terre ni bétail, existe bel et bien, et survit péniblement grâce aux aumônes et à la charité de la communauté, en se faisant embaucher comme tâcheron au besoin. Au-dessus, quelques paysans possèdent un peu de bétail (une vache ou deux, quelques animaux de basse-cour) et quelques terrains, sans plus de prétention, ce qui leur permet tout juste de s'acquitter des impôts et faire vivre leur maisonnée. La propriété « moyenne » des paysans savoyards, estimée autour d'un hectare, est assez répandue, et davantage dans les montagnes que dans les plaines, c'est-à-dire dans les espaces où la noblesse, le clergé et la bourgeoisie ne sont que peu représentés. On retrouve généralement dans ces familles quelques vaches, souvent d'autres petits animaux destinés à la consommation personnelle, et des revenus céréaliers déjà plus conséquents qui permettent généralement de vendre une partie de la production sur les marchés des bourgs avoisinants. On remarque plus haut encore la grande propriété paysanne, souvent composée de plus de cinq hectares de terres (champs, prés, pâturages, vignes, forêts), où la famille dispose parfois d'un domestique pour s'occuper du bétail qui peut parfois compter dix bovins voire plus. Ces familles « aisées », si elles vivent du travail de la terre, n'en deviennent pas moins des personnages influents dans la paroisse, et peuvent alors concentrer une partie du pouvoir de la communauté à eux. Augustin Reymond, riche paysan de Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise (première moitié du XVIII^e siècle), dispose en effet de plus de huit cents têtes qui passent l'été en alpage (principalement des ovins), et dont la richesse est remarquable : il dispose d'un banc et d'un tombeau dans l'église, et son fils avait été promu châtelain de la paroisse. Ces « gros coqs » de paroisse sont souvent ceux qui deviennent syndics de la communauté, voire châtelains, et peuvent placer leurs fils dans la petite roture locale, en leur permettant par exemple de devenir notaire. Il faut alors souligner que la cohabitation entre ces différents types de paysans, entre ces différents niveaux de fortunes, est sujette à de multiples tensions villageoises, dont les fonds judiciaires du Sénat de Savoie se font régulièrement l'écho. D'autant que la conjoncture économique du siècle, entre les récoltes parfois mauvaises et les taxations importantes sur la propriété, contraignent les paysans les plus modestes (et les plus endettés) à abandonner progressivement leur patrimoine au profit de paysans plus « riches », qui

s'accaparent massivement la terre ; on estime d'après les premiers sondages permis par le cadastre sarde et les registres d'insinuation que le nombre de propriétaires diminue de 30 à 50% en fonction des paroisses au cours du XVIII^e siècle. Le petit paysan commence d'abord par louer de la terre, ou vendre les « prises », c'est-à-dire la récolte sur pieds avant terme, contre une petite somme d'argent qui lui permet de combler partiellement ses dettes et de s'acquitter de la taille. Ensuite, il vend progressivement ses biens, pour davantage louer de la terre à des gros propriétaires, ce qui le fait entrer dans un cercle vicieux conduisant presque irrémédiablement à l'appauvrissement, voire l'expropriation. Ce système est encore renforcé par les bourgeois des villes, souvent issus de ces milieux de notables ruraux, qui achètent (ou plutôt investissent) massivement dans le foncier.

Les structures de la communauté permettent toutefois une certaine cohésion de l'ensemble. Tout est centré autour de la paroisse, c'est-à-dire de l'église, qui symbolise le centre de cet espace de vie pluriséculaire, rendue vivante par le curé qui encadre la population et les confréries de laïcs qui incarnent la dévotion populaire encore très forte au siècle des Lumières. Parallèlement, la gestion de la paroisse est confiée à un ou plusieurs syndics, assistés d'un conseil paroissial ; celui-ci est renouvelé chaque année, le syndic étant désigné parmi les plus anciens conseillers, et ne pouvant prétendre à la fonction deux années consécutives. Le conseil doit servir de caution à la paroisse, et ce sont par exemple les syndics qui sont emprisonnés en cas de non-paiement des impôts. Le conseil paroissial est une entité qui est rendue obligatoire par l'édit de Péréquation de 1738, mais on a parfois la trace de conseils « ordinaires », surtout en montagne, auparavant. Un châtelain (remplacé par le secrétaire de la communauté en 1738), très souvent un notaire, permet de faire le lien direct entre l'État et la communauté, devenant donc un instrument de contrôle et un agent d'application des directives royales, parfois source de conflits avec les paroissiens. Il est toutefois important de comprendre que le conseil et les syndics ne disposent que d'un pouvoir exécutif extrêmement limité, ils ont avant tout la responsabilité de ce qui se passe dans la paroisse. C'est l'assemblée des communiens, que l'édit de Péréquation tente de faire disparaître au maximum, qui prend les décisions en commun. Les communiens désignent les chefs de famille, nés et propriétaires dans la paroisse, qui sont donc pleinement intégrés à la communauté ; ils bénéficient en outre des droits dans les communaux, tels que l'affouage, la chasse ou le pâturage. Ils se réunissent dans le lieu public de la paroisse, souvent l'église ou le cimetière, et prennent les décisions à main levée afin d'assurer une gestion optimale, le tout étant enregistré par écrit par le châtelain. De plus, si les communautés gèrent leurs fonds comme elles le peuvent malgré des aléas économiques très difficiles (multiplication des taxes extraordinaires à partir des années 1750, qui plongent les paroisses dans un endettement très difficile à rattraper, rachat des droits féodaux progressivement à partir de 1771), il est intéressant de noter à quel point les

communautés ont la capacité à générer des bénéfiques, voire même à investir, soit dans du foncier, soit dans du patrimoine bâti, comme les églises.

Car le XVIII^e siècle demeure l'âge du baroque, celui où la foi des montagnes demeure vive, malgré la percée des idées des Lumières un peu partout sur le territoire. Si la frénétique construction d'églises post-tridentines tend à ralentir à partir des années 1700, on note un bon nombre de constructions dans les décennies 1710-1730, sans pour autant que ce phénomène, très court sur la durée, ne soit totalement expliqué, les constructions d'églises étant encore visibles de temps en temps jusque dans les années 1770, période où un essoufflement du baroque semble bel et bien présent. Dans les paroisses de montagne, tous les hameaux possèdent leur chapelle, des oratoires, d'innombrables croix ; les pèlerinages et les processions restent de plus nombreuses et bien suivies par les populations. Cette dévotion populaire peut être illustrée par le sanctuaire des Vernettes, à Peisey-Nancroix en Tarentaise. En 1702, un communier de la paroisse est miraculeusement guéri d'une maladie grâce à une source située dans les alpages de la paroisse, à 1800 mètres d'altitude. Il prend l'initiative d'y construire un oratoire en remerciement, petite structure qui va rapidement et spontanément accueillir de nombreux pèlerins. Le site devient alors trop exigüe, et la décision est prise de construire une chapelle plus grande à proximité, ce qui est fait entre 1722 et 1727 ; le sanctuaire est doté de trois retables, réalisés par Joseph-Marie Martel, sculpteur de la Val Sesia qui a opéré plusieurs fois déjà en Tarentaise. Les voûtes et les murs sont couverts de peintures polychromes, rehaussant davantage encore la beauté du site, qui accueille encore aujourd'hui un pèlerinage annuel, le 16 août.

Cette richesse du patrimoine des communautés montagnardes est renforcé par l'émigration temporaire, que l'on rencontre dans plusieurs foyers, principalement dans la haute-vallée de l'Arve et du Giffre, et en Tarentaise. Si contrairement à ce que l'on observe au siècle précédent, les émigrés sont davantage tournés vers la France que les pays alémaniques, les Savoyards demeurent bien installés dans l'ensemble de l'Europe. Ils sont tantôt colporteurs, orfèvres, marchands, maçons (pays du Giffre), et profitent de leur enrichissement à l'étranger pour faire des dons importants à leur paroisse d'origine. En général, les émigrés qui font fortune vont faire un legs conséquent à la paroisse pour embellir l'église, fonder une chapelle, construire une école ; cet attachement à la paroisse est également une démonstration de réussite par le départ. D'autant que le phénomène reste très important dans ces espaces : en Haut-Giffre, Beaufortain et Tarentaise, c'est parfois la moitié des hommes adultes qui sont déclarés « absents ». Il faut encore distinguer les émigrés temporaires, souvent absents au cours de la période hivernale, de ceux « absents depuis longtemps », au moins plusieurs années, voire ceux, comme à Saint-Foy en Tarentaise d'après un document de 1759, « perdus en France ». L'exemple de la chapelle des Chattrix, sur le territoire de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce en Faucigny, suffit à rendre compte des bienfaits de

l'émigration dans les communautés montagnardes. La construction est décidée à la toute fin du XVII^e siècle par Nicolas Mermoud, un enfant du pays alors vicaire dans la paroisse voisine de Saint-Gervais. C'est son frère, marchand émigré à Vienne en Autriche, qui finance la construction de la chapelle, et en reste vicaire jusqu'à sa mort en 1706. Elle est encore remaniée en 1723 par les frères Germany, également marchands viennois ; l'ornementation de la chapelle sous-entend clairement des influences d'Europe centrale. Si le retable du maître-autel de la chapelle est sûrement l'œuvre de Jacques Clérant, sculpteur chambérien de renom des années 1690-1720, la toile du Couronnement de la Vierge qui en forme le centre est de style rocaille, peint par Philippe-Christian de Bentum, peintre domicilié à Prague. Si cette peinture laisse planer de sérieuses lacunes quant à son interprétation, on peut vraisemblablement reconnaître les traits de l'impératrice Marie-Thérèse de Habsbourg et le prince François-Etienne de Lorraine, puissants personnages européens des années 1740. De fait, l'influence extra-savoyarde du mobilier de la chapelle laisse bien entrevoir le rôle de l'émigration savoyarde, les riches personnages faisant fortune à l'étranger laissant à leur communauté d'origine des monuments alliant bien leurs deux patries¹¹.

Le XVIII^e siècle marque encore de grandes heures pour le duché de Savoie. Grandes heures politiques d'abord. L'obtention de la couronne royale par Victor-Amédée II à Utrecht en 1713 permet l'avènement de la Maison de Savoie au plus haut rang des puissances européennes, modifiant durablement la donne géopolitique. Le jeu d'alliances entre le royaume de Piémont-Sardaigne et les puissances voisines, tantôt avec la France, tantôt avec l'Autriche, rend encore instable le maintien de la paix sur le temps long. L'occupation espagnole marque cependant la fin des prétentions belliqueuses des rois sardes, qui préfèrent dorénavant se départir des grands conflits européens et régler une fois pour toutes leurs frontières litigieuses avec les puissances voisines.

Grandes heures de l'État ensuite. La politique des souverains va alors se concentrer sur la modernisation de l'État, de l'administration, permettre une meilleure et plus équitable levée des impôts, d'uniformiser un certain nombre d'us et coutumes formant tant points de blocage dans la société d'Ancien régime et centraliser le pouvoir au maximum vers Turin, de sorte que la Savoie devienne toujours plus une périphérie du royaume. Ce déplacement du centre de gravité du territoire de Chambéry vers Turin, qui commence dès 1563, ne cesse de se poursuivre, tant et si bien que les intendants, y compris en Savoie, sont presque toujours piémontais à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. De plus, la partie italophone du royaume est

¹¹ Voir à ce sujet C. et G. Maistre, G. Heitz, *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, 1992.

démographiquement toujours plus importante en comparaison de la partie proprement savoyarde. Ce « déclin » de la Savoie par rapport au reste du royaume est confirmé par le fait que Charles-Emmanuel III ne s'y rendra pratiquement jamais, bien que Victor-Amédée III y effectue un long séjour en 1775. Quoi qu'il en soit, la Maison de Savoie reste un cas unique dans l'Europe des Lumières, en faisant payer la taille à la noblesse et au clergé, en permettant le rachat des droits féodaux par les paysans, en tolérant de fait l'ouverture (limitée toutefois) aux confessions religieuses autres que catholiques.

Grandes heures de la société enfin. Si les campagnes n'évoluent guère et conservent des structures et une démographie relativement stables, centrées autour de l'église et de la propriété foncière, les villes ressentent, même parfois modestement, les effets de l'Europe des Lumières. L'art baroque, initié par le concile de Trente, souffle encore pour un temps dans les vallées alpines, véritable fierté des communautés. L'économie stagnante, due à un manque de grands entrepreneurs fortunés, est cependant contrée par une émigration qui permet d'assurer des revenus conséquents dans les montagnes, tandis que les idéaux lettrés se développent dans les espaces mondains des villes. Une frange de la noblesse, à l'instar de Costa de Beauregard, et une partie de la bourgeoisie, comme le docteur Joseph Dacquin, incarnent bien cette vision novatrice des élites, tournées vers le progrès, innovations des comportements confirmé par la percée, quoique contenue, de la franc-maçonnerie. Certes, le poids des structures d'Ancien régime reste important, et ne permet pas une transformation radicale de la société ; toutefois il faut constater que la société savoyarde ne resta pas à l'écart des grandes inflexions du siècle des Lumières.

Quelle meilleure figure pour conclure ce XVIII^e siècle, alors que les prémices de la Révolution française se font déjà ressentir dans les villes et les campagnes savoyardes (émeutes, comportements « républicains », dénonciation de la dureté de la dîme), que Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), né à Genève, habitant de la Savoie des décennies 1720-1730. Le passage des *Confessions* ci-dessous résume bien notre propos : un peuple majoritairement pauvre, mais résolument attachant aux yeux de ce philosophe des Lumières.

C'est dommage que les Savoyards ne soient pas riches, ou peut-être serait-ce dommage qu'ils le fussent ; car tels qu'ils sont c'est le meilleur et le plus sociable peuple que je connaisse.

Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, livre V, éd. 1782

Chronologie de la Savoie des Lumières (1713-1792)

Année	Politique	Réformes	Société
1713	Victor-Amédée II reçoit la couronne royale, avec la Sicile		
1715			Dernier procès en sorcellerie à Chambéry
1717		Réforme monétaire	
1720	Victor-Amédée II est contraint d'abandonner la Sicile, au profit de la Sardaigne	Suppression de la Chambre des comptes de Chambéry, centralisation à Turin ; réforme des gabelles	
1721	<i>Instructions</i> de Victor-Amédée II aux gouverneurs		
1723	<i>Royales Constitutions</i>		
1728		Début de la cadastration du duché de Savoie	
1729	Code victorin (dérivé des <i>Royales Constitutions</i>)	Création du magistrat de la réforme (universitaire)	
1730	Abdication de Victor-Amédée II, montée sur le trône de Charles-Emmanuel III		
1732	Mort de Victor-Amédée II à Montcalieri		
1738		Édit de Péréquation	
1742	Occupation espagnole		
1743			Incendie du château de Chambéry
1749	Fin de l'occupation espagnole, à partir de février		Création de la loge maçonnique des Trois-Mortiers à Chambéry
1754	Traité de Turin avec Genève		
1760	Traité de Turin avec la France		
1761			Fermeture de l'abbaye d'Abondance
1770	<i>Royales Constitutions</i> (révision)		Début du développement de Carouge

Année	Politique	Réformes	Société
1771		Abolition des droits seigneuriaux	
1773	Mort de Charles-Emmanuel III ; montée sur le trône de Victor-Amédée III		
1774			Création de la Société royale d'Agriculture
1775			Voyage du Roi en Savoie
1776			Construction des thermes d'Aix-les-Bains
1779	Création du diocèse de Chambéry		
1780		Création de la province de Carouge	
1783			Édit de tolérance pour les protestants de Carouge
1786			Ascension du Mont-Blanc
1787			Édit de tolérance pour les juifs de Carouge ; fermeture de l'abbaye de Talloires Publication de la <i>Topographie médicale de Chambéry</i> de J. Dacquin
1789			Projet d'édit de tolérance pour les musulmans à Carouge
1792	Entrée des révolutionnaires en Savoie ; occupation française du duché		

Achévé d'imprimé
au premier trimestre 2017 sur
les presses de l'imprimerie Photoplan

Éditeur : Académie salésienne (association)
Conservatoire d'art et d'histoire
18 avenue de Trésun 74000 ANNECY
Directeur de la publication : Laurent Perrillat
Imprimerie : Photoplan, 9bis, rue de Malaz, 74600 Seynod
Parution : mars 2017
Dépôt légal : à parution
Prix : 2 €
N° ISSN : 2265-0490